



# PRÉFET DE LA DRÔME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PETITES VILLES DE DEMAIN EN DRÔME

Valence, le 15/12/2020

### LES 10 PROJETS RETENUS DANS LE DÉPARTEMENT



### Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

12 villes du département de la Drôme ont été retenues pour bénéficier du dispositif « Petites villes de demain » (PVDD), comme annoncé par Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Il s'agit des villes de Saint-Vallier, Die, Dieulefit, Nyons, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, La Chapelle-en-Vercors, Saint-Jean-en-Royans, Buis-les-Baronnies, Crest, saint-Donat-sur-L'Herbasse, Cleon d'Andran (carte ci-jointe).

Le programme PVDD constitue l'une des principales mesures de l'agenda rural, pour répondre au souhait de l'association des maires ruraux de France de réduire les inégalités territoriales. Ce programme est également l'une des composantes opérationnelles du plan de relance.

Il s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au profit du territoire environnant, qui ne bénéficient pas du programme « Action Cœur de Ville » et ne faisant pas partie d'un grand pôle urbain.

L'offre d'accompagnement des collectivités concerne :

- le soutien à l'ingénierie ;
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- le développement des services et des activités ;
- la valorisation des qualités architecturales et patrimoniales ;
- l'implication des habitants dans les projets.

Il s'agira du premier programme pour 1000 communes déployé pour 6 ans de 2020 à 2026, dont aura en charge l'agence nationale de cohésion territoriale (ANCT) ; il repose sur le principe d'une co-construction avec les collectivités territoriales et d'un partenariat avec les grands opérateurs tels la banque des territoires ou action-logement.

**Les suites :**

**- Au niveau régional : signature d'une convention de partenariat régionale**

Afin de donner la visibilité sur ce programme et les aides mobilisables par les villes lauréates, une convention de partenariat régionale est en cours de rédaction et sera signée par tous les partenaires intéressés. Elle permettra de formaliser la déclinaison du dispositif en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour les villes non retenues, des appuis peuvent être apportés soit avec l'offre d'ingénierie locale et celle de l'ANCT soit avec le cofinancement de projets par des crédits Etat (DSIL, DETR, etc.).

**- Au niveau départemental : signature de convention d'adhésion**

Les collectivités lauréates vont maintenant élaborer et signer une convention d'adhésion permettant d'acter leur engagement et celui de l'État dans le programme « Petites villes de demain ». Cette convention engagera les collectivités à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de sa signature.

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme